



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

Budget du Québec 2007-2008 : Des ressources insuffisantes pour la protection de l'environnement

Montréal, le 21 février 2007– Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) considère que l'augmentation de 1,4 % du budget du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est insuffisante considérant l'ampleur des défis actuels en matière de protection de l'environnement.

Rappelons que le vérificateur général du Québec a conclu en décembre 2006 que le ministère ne peut exercer une surveillance efficace et efficiente des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles notamment en ce qui a trait à l'inspection des lieux d'enfouissement et à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. « À notre avis, ce n'est pas surprenant que le ministère ne puisse pas réaliser pleinement sa mission considérant que les ressources allouées à l'environnement représentent seulement 0,36 % du budget québécois », a déclaré le directeur général du FCQGED, M. Robert Ménard. À ce sujet, depuis le début de la politique 1998-2008, le budget du MDDEP est passé de 235 millions en 1998-1999 à 192 millions en 2007-2008.

Malgré le fait que tous les partis politiques prétendent vouloir agir écologiquement, les montants alloués au ministère de l'environnement ont énormément diminué d'un point de vue historique alors que le budget de celui-ci était de 519 millions en 1988-1989 au moment de la mise en vigueur de la première *Politique de gestion intégrée des déchets solides*. « À l'aube d'une nouvelle campagne électorale où les partis accumuleront du capital politique avec la problématique environnementale, nous espérons que le prochain gouvernement traduira ces belles paroles en investissement majeur afin que le ministère puisse exercer adéquatement toutes les responsabilités qui lui sont confiées en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* », a ajouté en conclusion M. Ménard.

À propos du FCQGED

Depuis maintenant 16 ans, le FCQGED, qui représente 81 organisations issues de 14 régions administratives, réalise sa mission de promouvoir la qualité de l'environnement par la recherche, l'information, la formation et la mobilisation sur la question de la gestion écologique des déchets basée sur le principe des 3R (réduction, réutilisation, recyclage), la responsabilisation, la régionalisation et la démocratisation.

– 30 –

Source : M. Robert Ménard, directeur général
FCQGED
(514) 396-2686
info@fcqged.org